

Image not found or type unknown



contrat CDI après contrat saisonnier

Par **nono2739**, le **23/05/2009** à **10:16**

bonjour,

j'ai effectué trois contrat de travail saisonnier été 2008, hiver 2009, puis été 2009 en cours.
l'employeur a t'il l'obligation de me proposer un contrat CDI au terme de ce contrat. merci
d'avance